



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC
CD : M. FORNARELLI
Excusé : M. LE BOULC'H

PV du 22 septembre 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, + 45 ans, +55 ans, Seniors F à 11, U15 F à 11, U18 F à 11, Seniors F à 8, U15 F à 8 et U18 F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 18 septembre au 2 octobre 2026 inclus.

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 19 octobre au 8 novembre 2026 inclus.



Arrêté Municipal de la Mairie de CERNY

Fermeture du stade Jean Segalard du 1^{er} septembre au 4 octobre 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de QUINCY SOUS SENART

Fermeture du stade Maurice Perraguin et du stade annexe du 20 août au 31 octobre 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de ST MICHEL SUR ORGE

Fermeture du stade Lucien Simon du 16 septembre au 27 septembre 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de BOUSSY QUINCY

Fermeture du stade de la Ferme du 17 septembre 2026 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'YERRES

Fermeture des terrains en herbe N°2 et N°3 du stade Léo Lagrange du 18 septembre 2026 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture des terrains du stade du Breuil les jours fériés en 2026 (1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre).

COUPES

TIRAGE le mardi 29 septembre 2026 à 18h30 Au District - Institut Gaston Villadier

- U16 à jouer le 11 octobre 2026 à l'horaire officiel.
- U14 et U15 à jouer le 17 octobre 2026 à l'horaire officiel (date butoir le 31 octobre).

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U14, U15 et U16 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

CALENDRIERS

U18 F à 11

Courriel de ST MICHEL FC 91 en date du 21 septembre 2026 nous informant du désengagement de son équipe U18 F à 11 évoluant en D1.
Désengagement avant parution des calendriers.

Courriel de VILLABE ETS en date du 16 septembre 2026 nous informant du désengagement de son équipe U18 F à 11 évoluant en D1.
Désengagement avant parution des calendriers.

En raison de désengagements, la poule de 14 passe en poule de 12.
Voir le nouveau calendrier.



La rencontre n° 79690855 * VAL YERRES CROSNE 1 / ATHIS-MONS USO 1 du 26 septembre 2026 est reportée à une date ultérieure en raison du nouveau calendrier.

La rencontre n° 79690854 du 26 septembre 2026 devient Exempt / BONDOUFLE AMC 1.

Seniors

Courriel des ANTILLAIS DE VIGNEUX en date du 16 septembre 2026 nous informant du forfait général de son équipe Seniors évoluant en D5/C.

Amende réglementaire pour forfait général.

Cette équipe est retirée de la Coupe du District.

Notification Extranet LPIFF de GRIGNY en date du 27 août 2026

demandant l'engagement d'une équipe Seniors.

Attestation de la Mairie de GRIGNY de mise à disposition d'un terrain de jeu reçue le 18 septembre 2026.

La Commission engage cette équipe en D5/D.

Voir le nouveau calendrier.

La rencontre n° 56137195 * GRIGNY FC 1 / SO VERTOIS 1 du 20 septembre 2026 est reportée à une date ultérieure.

U14

Courriel de ST MICHEL FC 91 en date du 21 septembre 2026

demandant l'engagement d'une troisième équipe U14.

Refus de la Commission : demande tardive (date butoir le 14 septembre 2026).

Voir PV des 25 août, 1^{er} et 8 septembre 2026.

U15

Courriel d'AIGLE FERTOISE en date du 16 septembre 2026

nous informant du forfait général de son équipe U15 évoluant en D2/A.

Amende réglementaire pour forfait général.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de PLATEAU SACLAY ES en date du 16 septembre 2026

nous informant du forfait général de son équipe U15 évoluant en D2/A.

Amende réglementaire pour forfait général.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U16

Courriel d'AIGLE FERTOISE en date du 16 septembre 2026

nous informant du forfait général de son équipe U16 évoluant en D4/C.

Amende réglementaire pour forfait général.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel d'EPINAY ATHLETICO FC en date du 21 septembre 2026

demandant l'engagement d'une équipe U16.

Refus de la Commission : demande tardive (date butoir le 14 septembre 2026).

Voir PV des 25 août, 1^{er} et 8 septembre 2026.



Courriel des PORT. RIS ORANGIS en date du 16 septembre 2026 nous informant du forfait général de son équipe U16 évoluant en D4/D. Amende réglementaire pour forfait général. Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U17

Courriel et notification Extranet LPIFF de PLATEAU DE SACLAY en date des 16 et 17 septembre 2026 demandant l'engagement d'une équipe U17.

Compte tenu du nombre d'équipe et avec accord du Comité Directeur, la Commission engage cette équipe en D1.

Voir le nouveau calendrier.

La rencontre n° 56169816 * PLATEAU DE SACLAY ES 1 / FLEURY 91 FC 1 du 20 septembre 2026 est reportée à une date ultérieure.

U18

Courriel d'AIGLE FERTOISE en date du 16 septembre 2026 nous informant du forfait général de son équipe U18 évoluant en D3/B. Amende réglementaire pour forfait général. Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel des PORT. RIS ORANGIS en date du 16 septembre 2026 nous informant du forfait général de son équipe U18 évoluant en D3/B. Amende réglementaire pour forfait général. Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2026/2027 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Seniors F à 8

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 16h00, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

**AIGLE FERTOISE**

Seniors F à 8

15h00

Accord de la Commission.**BALLANCOURT-ITTEVILLE FC**

Seniors F à 8

19h00

Refus de la Commission.**Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.****COUDRAYSIEN FC**

Seniors F à 8

16h30

Accord de la Commission.**SUD ESSONNE ETRECHY**

Seniors F à 8

18h00

Accord de la Commission.**U15 F à 8**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

AIGLE FERTOISE

U15 F à 8

13h00

Accord de la Commission.**U18 F à 11**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

EVRY FC

U18 F à 11 D1

17h30

Accord de la Commission.**U18 F à 8**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

AIGLE FERTOISE

U18 F à 8

14h00

Accord de la Commission.**Seniors**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

**DRAVEIL FC**

Seniors D1	14h00	Accord de la Commission.
Seniors D3/A	16h00	Accord de la Commission.

JUVISY ACADEMIE

Seniors D5/D	15h30	Accord de la Commission.
--------------	-------	--------------------------

PORTUGAIS RIS ORANGIS US

Seniors D5/C	14h30	Accord de la Commission.
--------------	-------	--------------------------

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE FC 91

U14 D3/C	15h00	Accord de la Commission.
U14 D4/C	15h00	Accord de la Commission.

MENNECY CS

U14 D1	16h00	Accord de la Commission.
U14 D3/B	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4/E	16h00	Accord de la Commission.

U15

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

MENNECY CS

U15 D2/B	16h00	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

MENNECY CS

U16 D1	11h30	Refus de la Commission.
U16 D3/A	11h30	Refus de la Commission.

Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.



FOOT FEMININ

Seniors F à 11 D1

Match n° 79521662 du 26 septembre 2026

STE GENEVIEVE FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Courriel de STE GENEVIEVE FC.

En raison de l'organisation d'un match de Coupe de la Ligue Féminine sur les installations, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 79521722 du 3 octobre 2026

BOISSY FC 91 1 / EVRY FC 1

En raison d'un match de Coupe de France Féminines pour les équipes de BOISSY FC 91 1 et EVRY FC 1, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 795217723 du 3 octobre 2026

PALaiseau US 1 / IGNY AFC 1

En raison d'un match de Coupe de France Féminines pour l'équipe d'IGNY AFC 1, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 795217725 du 3 octobre 2026

ETAMPES FC 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 1

En raison d'un match de Coupe de France Féminines pour l'équipe d'ETAMPES FC 1, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

U15 F à 11 D1

Demande de changement d'horaire via Footclubs

BALLAINVILLIERS AS 1 / MASSY 91 FC 1 * Essonne du 27 septembre 2026

Demande de BALLAINVILLIERS AS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe District Seniors à 13h00) pour jouer à 15h30.

U18 F à 11 D1

Demande de changement d'horaire via Footclubs

EVRY FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 du 26 septembre 2026

Demande d'EVRY FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U15 à 15h00) pour jouer à 17h30.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demande de changement de terrain via Footclubs

BALLANCOURT-ITTEVILLE FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * Essonne du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal N°4 (terrain synthétique).



Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BONDOUFLE AMC 1 / RACING CLUB 91 1 * Essonne du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

DRAVEIL FC 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * Essonne du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

MNVDB FC 1 / CHAMPCUEIL FC 1 * Essonne du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

BALLAINVILLIERS AS 2 / PAYS LIMOURS ENT 2 * District du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

BREUILLET FC 2 / VERRIERES LE BUISSON 2 * District du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 17h00.

DRAVEIL FC 2 / EVRY COURCOURONNES 2 * District du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h30.

ST MICHEL FC 91 2 / DOURDAN SPORT 2 * District du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 17h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel de LONGJUMEAU FC

LONGJUMEAU FC 2 / VIGNEUX FCO 2 * District du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

BALLAINVILLIERS AS 1 / MASSY 91 FC 1 * Essonne du 27 septembre 2026

Demande de BALLAINVILLIERS AS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe District Seniors à 13h00) pour jouer à 15h30.

VERT LE GRAND US 1 / WISSOUS FC 1 * Essonne du 27 septembre 2026

Demande de VERT LE GRAND US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe Gambardella à 14h30) pour jouer à 16h30.

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * Essonne du 27 septembre 2026

Courriel et demande de ST GERMAIN LES ARPAJON.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe Gambardella à 14h30) pour jouer à 17h15.

ATHIS-MONS USO 2 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 * District du 27 septembre 2026

Demande d'ATHIS-MONS USO.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe Essonne Seniors à 15h00) pour jouer à 13h00.

BONDOUFLE AMC 2 / VAL YERRES CROSNE 3 * District du 27 septembre 2026

Demande de BONDOUFLE AMC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe Essonne Seniors à 14h30) pour jouer à 16h30.

ETAMPES FC 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 2 * District du 27 septembre 2026

Demande d'ETAMPES FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe Gambardella) pour jouer à 16h00.



MNVDB FC 2 / MONTGERON ES 2 * District du 27 septembre 2026

Demande de MNVDB FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe Essonne Seniors à 15h30) pour jouer à 13h30.

Match n° 79601876 du 27 septembre 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / LISSOIS FC 1 * Essonne

Arrêté Municipal de fermeture.

En application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe Essonne Seniors, la Commission inverse la rencontre qui devient :

LISSOIS FC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1.

La rencontre se jouera au stade Stéphane Diagana N°1 (terrain en herbe) à 15h00.

Frais d'arbitrage à la charge de BOUSSY-QUINCY FC.

Match n° 79601881 du 27 septembre 2026

EVERY COURCOURONNES 1 / BENFICA YERRES 1 * Essonne

Demande d'EVERY COURCOURONNES d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre le mercredi 30 septembre 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 79601889 du 27 septembre 2026

VERRIERES LE BUISSON 1 / ANTILLAIS DE VIGNEUX 1 * Essonne

Suite au Forfait Général des ANTILLAIS DE VIGNEUX, l'équipe de VERRIERES LE BUISSON 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 79601895 du 27 septembre 2026

EVERY FC 1 / PORT. RIS ORANGIS 1 * Essonne

Demande d'EVERY FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h.

Match n° 79602098 du 27 septembre 2026

BOUSSY-QUINCY FC 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2 * District

Arrêté Municipal de fermeture.

En application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe District Seniors, la Commission inverse la rencontre qui devient :

MORSANG SUR ORGE FC 2 / BOUSSY-QUINCY FC 2.

La rencontre se jouera au stade Léo Lagrange N°2 (terrain synthétique) à 15h00.

Frais d'arbitrage à la charge de BOUSSY-QUINCY FC.

Match n° 79602110 du 27 septembre 2026

ORSAY BURES FC 2 / AIGLE FERTOISE 2 * District

Demande d'ORSAY BURES FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 17h00.

Refus d'AIGLE FERTOISE.

En application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe District Seniors, la Commission inverse la rencontre qui devient :

AIGLE FERTOISE 2 / ORSAY BURES FC 2.



La rencontre se jouera au stade Carnot à LA FERTE ALAIS (terrain en herbe) à 15h00.
Frais d'arbitrage à la charge d'ORSAY BURES FC.

Match n° 79601876 du 27 septembre 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / LISSOIS FC 1 * Essonne

Arrêté Municipal de fermeture.

En application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe District Seniors, la Commission inverse la rencontre qui devient :

LISSOIS FC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1.

La rencontre se jouera au stade Stéphane Diagana N°1 (terrain en herbe) à 15h00.

Frais d'arbitrage à la charge de BOUSSY-QUINCY FC.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 20 SEPTEMBRE 2026

D2/A

Match n° 56134694 * COURCOURONNES FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre central. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/A

Match n° 56135397 * TREMLIN FOOT 1 / MORANGIS CHILLY FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs pour TREMLIN FOOT.

Amende réglementaire à l'arbitre officiel pour non-transmission de rapport le mardi suivant la rencontre à 12h00.

D4/A

Match n° 56135815 * COUDRAYSIEN FC 2 / TROIS VALLEES FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 septembre 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D5/C

Match n° 56136929 * EPINAY SUR ORGE SC 2 / VILLEJUST AVENIR 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



Match n° 56136934 * MNVDB FC 4 / TREMLIN FOOT 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs.

Amende réglementaire à l'arbitre officiel pour non-transmission de rapport le mardi suivant la rencontre à 12h00.

TI 72h du 19 septembre 2026 à jouer le 25 octobre 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / EVRY COURCOURONNES 1 * D2/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

LISSOIS FC 1 / STE GENEVIEVE FC 4 * D3/A du 18 octobre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Stéphane Diagana N°3 (terrain synthétique).

LISSOIS FC 1 / TREMLIN FOOT 1 * D3/A du 8 novembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Stéphane Diagana N°3 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3 B du 18 octobre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.

Match n° 56135676 du 20 septembre 2026

BRUNOY FC 1 / VILLABE ETS 1 * D3/B

Lecture FMI.

Courriel de VILLABE ETS en date du vendredi 18 septembre 2026 à 20h24.

Le club de BRUNOY FC été avisé par courriel selon la procédure de l'article 23.2.2 du RSG du DEF.

En application de l'article 23.2.2 du RSG du DEF, la Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VILLABE ETS 1.

Amende réglementaire à VILLABE ETS.

Frais d'arbitrage à la charge de VILLABE ETS (art. 17.1 du RSG du DEF).

La Commission demande un rapport à l'arbitre pour sa réunion du 29 septembre 2026.

Amende réglementaire à l'arbitre officiel pour non-transmission de rapport le mardi suivant la rencontre à 12h00.

Match n° 56135812 du 20 septembre 2026

ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1 / COURCOURONNES FC 2 * D4/A

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 2

Amende réglementaire à COURCOURONNES FC.

Frais d'arbitrage à la charge de COURCOURONNES FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Amende réglementaire à l'arbitre officiel pour non-transmission de rapport le mardi suivant la rencontre à 12h00.



1^{er} avertissement et amende réglementaire à ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE pour non-connaissance des identifiants.

Match n° 56136088 du 20 septembre 2026

DRAVEIL FC 3 / EPINAY ATHLETICO FC 2 * D4/B

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'EPINAY ATHLETICO FC 2

Amende réglementaire à EPINAY ATHLETICO FC.

Frais d'arbitrage à la charge d'EPINAY ATHLETICO FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 56136435 du 20 septembre 2026

MORSANG SUR ORGE FC 2 / BENFICA YERRES 1 * D5/A

Courriel de BENFICA YERRES en date du vendredi 17 septembre 2026 à 17h11

Le club de MORSANG SUR ORGE FC été avisé par courriel selon la procédure de l'article 23.2.2 du RSG du DEF.

La Commission demande un rapport à l'arbitre pour sa réunion du 29 septembre 2026.

Match n° 56137197 du 20 septembre 2026

VILLABE ETS 2 / JANVILLE LARDY ASL 2 * D5/D

Courriel de VILLABE ETS en date du 17 septembre 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de VILLABE ETS 2.

Match n° 561371987 du 20 septembre 2026

JUVISY ACADEMIE 1 / VILLEMOISSON FC 1 * D5/D

Demande de JUVISY ACADEMIE de changement d'horaire via Footclubs le 17 septembre 2026 pour jouer à 15h30.

Accord de VILLEMOISSON FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à JUVISY ACADEMIE pour demande tardive.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 20 SEPTEMBRE 2026

D1

Match n° 56140866 * VILLEMOISSON FC 5 / PORT. BRETIGNY 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 septembre 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D2

Match n° 56141021 * BIEVRES AC 5 / ST MICHEL FC 91 5

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire à BIEVRES AC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 septembre 2026.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

BIEVRES AC 5 / SO VERTOIS 5 * D2 du 4 octobre 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 27 septembre 2026 à 9h30.

Match n° 56140862 du 20 septembre 2026

PORT. ULIS 5 / LONGJUMEAU FC 5 * D1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de LONGJUMEAU FC 1.

Amende réglementaire à LONGJUMEAU FC.

Frais d'arbitrage à la charge de LONGJUMEAU FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Amende réglementaire à l'arbitre officiel pour non-transmission de rapport le mardi suivant la rencontre à 12h00.

Match n° 56141019 du 20 septembre 2026

SO VERTOIS 5 / BERGERIES AS * D2

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe des BERGERIES AS 5.

Amende réglementaire aux BERGERIES AS.

Match n° 56141020 du 20 septembre 2026

BOISSY FC 91 5 / STE GENEVIEVE FC 5 * D2

Demande de BOISSY FC 91 d'inversion de la rencontre via Footclubs le 16 septembre 2026.

Accord de STE GENEVIEVE FC.

Accord de la Commission.

Le match retour (n° 56141060) se jouera le 21 mars 2027 à BOISSY SOUS SAINT YON à 9h30.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 19 SEPTEMBRE 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 29 septembre 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 56171600 * COURCOURONNES FC 1 / ORSAY BURES FC 2 * D3/A

Match n° 79296725 * GRIGNY FOOTBALL 91 4 / BENFICA YERRES 1 * D4/B

Match n° 79296860 * ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 3 / EPINAY ATHLETICO FC 2 * D4/C

Match n° 79297020 * ULIS CO 2 / LONGJUMEAU FC 2 * D4/D



Match n° 79297193 * ULIS CO 3 / MONTGERON ES 3 * D4/E

D1

Match n° 56171327 * MORANGIS CHILLY FC 1 / TREMPLIN FOOT 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs de TREMPLIN FOOT.

D2/A

Match n° 56171416 * DRAVEIL FC 1 / ATHIS-MONS USO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 septembre 2026.

Match n° 56171419 * EVRY COURCOURONNES 1 / PARAY FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 septembre 2026.

D3/A

Match n° 56171598 * JUVISY ACADEMIE 1 / ETAMPES FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à JUVISY ACADEMIE pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D3/B

Match n° 56171689 * MORANGIS CHILLY FC 2 / VILLABE ETS 1

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 septembre 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 56171690 * MORSANG SUR ORGE FC 1 / DRAVEIL FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



D4/A

Match n° 79296593 * JANVILLE LARDY ASL 2 / TREMPLIN FOOT 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs pour TREMPLIN FOOT.

D4/B

Match n° 79296729 * TREMPLIN FOOT 3 / EVRY COURCOURONNES 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs pour TREMPLIN FOOT.

D4/D

Match n° 79297021 * PLESSIS PATE ES 1 / BRUNOY FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 septembre 2026.

TI 72h du 19 septembre 2026 à jouer à une date ultérieure

BOUSSY-QUINCY FC 1 / GIF SFOC 1 * D3/C

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY ATHLETICO FC 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/A du 26 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

EVRY COURCOURONNES 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 2 * D4/A du 26 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 17h00.

MNVDB FC 2 / JANVILLE LARDY ASL 2 * D4/A du 26 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.

MENNECY CS 3 / SACLAS MEREVILLE US 2 * D4/E du 26 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel de SACLAS MEREVILLE US

SACLAS MEREVILLE US 2 / BALLANCOURT-ITTEVILLE FC * D3/A du 26 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 1 / ULIS CO 1 * D1 du 26 septembre 2026

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires et voir horaires particuliers) pour jouer à 16h00.



MENNECY CS 2 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 * D3/B du 26 septembre 2026

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires et voir horaires particuliers) pour jouer à 16h00.

EVERY COURCOURONNES 3 / PALAISEAU US 3 * D4/B du 26 septembre 2026

Demande d'EVERY COURCOURONNES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U14 D4/A joue à 17h00) pour jouer à 14h00.

Match n° 561715997 du 20 septembre 2026

SACLAS MEREVILLE US 1 / STE GENEVIEVE FC 2 * D3/A

Courriel et demande de SACLAS MEREVILLE US de changement d'horaire via Footclubs, le 16 septembre 2026 pour jouer à 12h00.

Accord de STE GENEVIEVE FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à SACLAS MEREVILLE US pour demande tardive.

Match n° 56171688 du 20 septembre 2026

EVERY FC 3 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/B

Demande d'EVERY FC de changement d'horaire via Footclubs le 15 septembre 2026 à 16h35 pour jouer à 15h00.

Accord de ST GERMAIN SAINTRY.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à EVERY FC pour demande tardive.

Match n° 79488539 du 20 septembre 2026

CHAMPCUEIL FC 1 / MNVDB FC 2 * D4/A

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs le 15 septembre 2026 à 20h11 pour jouer à 16h00.

Accord de CHAMPCUEIL FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour demande tardive.

Match n° 79296595 du 19 septembre 2026

VERRIERES LE BUISSON 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de JEUNESSE ETAMPOISE 2.

Amende réglementaire à JEUNESSE ETAMPOISE.

Match n° 79296725 du 19 septembre 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 4 / BENFICA YERRES 1 * D4/B

Courriel de BENFICA YERRES en date du 17 septembre 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de BENFICA YERRES 1.



Match n° 79296861 du 19 septembre 2026

TREMLIN FOOT 4 / COURCOURONNES FC 2 * D4/C

Courriel de TREMLIN FOOT.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 2.

Amende réglementaire à COURCOURONNES FC.

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs de TREMLIN FOOT.

Match n° 79297192 du 19 septembre 2026

MENNECY CS 3 / MAROLLES US DC 1 * D4/E

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de MAROLLES US FC 1.

Amende réglementaire à MAROLLES US FC.

Match n° 79297194 du 19 septembre 2026

EPINAY ATHLETICO FC 3 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D4/E

Courriel d'EPINAY ATHLETICO FC en date du 17 septembre 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe d'EPINAY ATHLETICO FC 3.

Match n° 79297197 du 19 septembre 2026

SACLAS MERVILLE US 2 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D4/E

Courriel et demande de SACLAS MERVILLE US de changement d'horaire via Footclubs le 17 septembre 2026 pour jouer à 12h00 (deux matchs à la même heure).

Refus de PAYS LIMOURS ENT.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Amende réglementaire à SACLAS MERVILLE US pour demande tardive.

Match n° 56171786 du 26 septembre 2026

PALaiseau US 2 / ST MICHEL FC 91 2 * D3/C

Demande de PALaiseau US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 17h00 au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe).

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00 au stade Goerges Collet 3 (terrain synthétique).

Match n° 56171783 du 26 septembre 2026

ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D3/C

Demande d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 15h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

Match n° 79296865 du 26 septembre 2026

LISSOIS FC 2 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 3 * D4/C

Courriel de LISSOIS FC demandant à reporter les rencontres à domicile de ce week-end.

Refus de la Commission.

De plus, le tournoi mentionné n'est pas homologué.



CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 19 SEPTEMBRE 2026

D1

Match n° 56171114 * ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1 / BRUNOY FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 79514578 * EVRY COURCOURONNES 1 / TREMPLIN FOOT 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs de TREMPLIN FOOT.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D2/B du 3 octobre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

MENNECY CS 1 / SACLAS MEREVILLE US 2 * D2/B du 10 octobre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

COUDRAYSIEN FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 2 * D2/B du 26 septembre 2026

Demande de COUDRAYSIEN FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué match U14 à 14h00) pour jouer à 16h00.

Match n° 79515389 du 19 septembre 2026

COUDRAYSIEN FC 1 / WISSOUS FC 1 * D2/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de WISSOUS FC 1.

Amende réglementaire à WISSOUS FC.

Match n° 79515391 du 19 septembre 2026

DRAVEIL FC 1 / EVRY FC 2 * D2/B

Courriel de DRAVEIL FC en date du 17 septembre 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de DRAVEIL FC 1.

Match n° 79515396 du 26 septembre 2026

LISSOIS FC 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/B

Courriel de LISSOIS FC demandant à reporter les rencontres à domicile de ce week-end.

Refus de la Commission.

De plus, le tournoi mentionné n'est pas homologué.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 20 SEPTEMBRE 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 29 septembre 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 56170310 * VIRY CHATILLON ES 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/A

Match n° 79287686 * JEUNESSE ETAMPOISE 1 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 * D3/B

Match n° 79291010 * VILLABE ETS 1 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/A

Match n° 79291011 * MNVDB FC 2 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 3 * D4/A

Match n° 79291223 * EVRY FC 4 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D4/B

Match n° 79291224 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / VILLEMORISSON FC 2 * D4/B

D1

Match n° 56170062 * MENNECY CS 1 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match n° 56170063 * TREMPLIN FOOT 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs de TREMPLIN FOOT.

D2/B

Match n° 56170402 * PAYS LIMOURS ENT 1 / VAL YERRES CROSNE 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 septembre 2026.

D3/A

Match n° 56170849 * JUVISY ACADEMIE 1 / BRETIGNY FCS 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à JUVISY ACADEMIE pour absence de la tablette et absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.



D4/C

Match n° 79292137 * TREMPLIN FOOT 2 / VILLEBON SPF 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs de TREMPLIN FOOT.

Match n° 56170851 du 19 septembre 2026

SOISY SUR SEINE AS 1 / IGNY AFC 1 * D3/A

Courriel de SOISY SUR SEINE AS en date du 16 septembre 2026 nous informant du forfait ~~avisé~~ de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de SOISY SUR SEINE AS 1.

Match n° 79291221 du 19 septembre 2026

MAROLLES US FC 1 / MASSY 91 FC 3 * D4/B

Courriel de MAROLLES US FC en date du 18 septembre 2026 à 11h47 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de MAROLLES US FC 1.

Match n° 56170821 du 4 octobre 2026

MENNECY CS 2 / BRETIGNY FCS 4 * D3/A

Demande de MENNECY CS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30.

Refus de BRETIGNY FCS.

La Commission programme la rencontre à 12h00.

CHAMPIONNAT U17

500072 – JUVISY ACADEMIE (D1)

Rappel

Rectificatif au PV du 25 août 2026 suite au désengagement (forfait général) de BRUNOY FC.

Retour du Procès-Verbal de la Commission Régionale Jeunes et Seniors en date du 21 avril 2026 ayant dit :

que la Commission Régionale de Discipline du 11 mars 2026 a infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe 1 U17 de JUVISY ACADEMIE, à compter du 30 mars 2026 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre en dehors des villes de JUVISY, DRAVEIL et de VIRY CHATILLON.

que cette équipe n'a purgé aucun match sur cette suspension de terrain et que les 3 matchs de suspension de terrain sont reportés sur la saison 2026/2027.

La Commission demande au club de JUVISY ACADEMIE de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 29 septembre 2026 pour les trois rencontres à domicile, sous peine de match perdu par pénalité (art. 10.5 du RSG du DEF) :

Match n° 56169783 : JUVISY ACADEMIE 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 du 4 octobre 2026

Match n° 56169803 : JUVISY ACADEMIE 1 / AIGLE FERTOISE 1 du 22 novembre 2026

Match n° 56169820 : JUVISY ACADEMIE 1 / ARPAJON. EGLY. LA NORVILLE 1 du 13 décembre 2026



Match n° 56169813 du 20 septembre 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / TREMLIN FOOT 1 * D1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de TREMLIN FOOT 1.

Amende réglementaire à TREMLIN FOOT.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 20 SEPTEMBRE 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 29 septembre 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 79287684 * ATHIS-MONS USO 1 / BRUNOY FC 2 * D3/A

Match n° 79287686 * COURCOURONNES FC 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D3/A

D2/A

Match n° 56169540 * GRIGNY FOOTBALL 91 2 / ETAMPES FC 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 septembre 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Match n° 79287681 * TREMLIN FOOT 1 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un problème avec le compte Footclubs pour TREMLIN FOOT.

TI 72h du 19 septembre 2026 à jouer à une date ultérieure

BOUSSY-QUINCY FC 1 / GIF SFOC 1 * D2/A

Match n° 56169678 du 20 septembre 2026

LISSOIS FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/B

Demande de LISSOIS FC de changement d'horaire via Footclubs le 16 septembre 2026 pour jouer à 15h00.

Accord de MNVDB FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à LISSOIS FC pour demande tardive.



Match n° 79287683 du 19 septembre 2026

PALaiseau US 3 / DRAVEIL FC 2 * D3/A

Courriel de DRAVEIL FC en date du 17 septembre 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de DRAVEIL FC 2.

COUPE ESSONNE VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

BRUNOY FC 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal (terrain sen herbe).

Demande de changement de terrain via Footclubs et courriel de VILLIERS SUR ORGE FC

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / VIGNEUX FCO 1 du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade François Faillu à EGLY (terrain sen herbe).

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 1 / PORT. ST MICHEL 1 du 27 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer le 24 septembre 2026 à 20h15 au stade Pedro Pauleta 2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 79602382 du 26 septembre 2026

LISSOIS FC 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE FC

Courriel de LISSOIS FC demandant à reporter les rencontres à domicile de ce week-end.

Refus de la Commission.

De plus, le tournoi mentionné n'est pas homologué.

Match n° 79602394 du 27 septembre 2026

TOURNELLES CONCY 1 / BOISSY FC 91 1

Arrêté Municipal de fermeture des terrains en herbe du stade Léo Lagrange.

Courriel de la Mairie de YERRES.

En application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Vétérans, la Commission inverse la rencontre qui devient :

BOISSY FC 91 1 / TOURNELLES CONCY 1.

La rencontre se jouera à BOISSY SOUS ST YON.

Match n° 79602399 du 27 septembre 2026

TROIS VALLEES FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Courriel de TROIS VALLEES FC.

Deux rencontres à la même heure.

En application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Vétérans, la Commission inverse la rencontre qui devient :

SACLAS MEREVILLE US 1 / TROIS VALLEES FC 1.

La rencontre se jouera à SACLAS MEREVILLE.



Match n° 79602397 du 27 septembre 2026

BOUTERVILLIERS FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

Demande de BOUTERVILLIERS FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

La rencontre se déroulera au stade Claude Minier à ETAMPES (terrain synthétique).

Match n° 79602401 du 27 septembre 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / FLEURY 91 FC 2

Arrêté Municipal de fermeture.

En application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Vétérans, la Commission inverse la rencontre qui devient :

FLEURY 91 FC 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1.

La rencontre se jouera à FLEURY.

Match n° 79602403 du 27 septembre 2026

BREUILLET FC 1 / MENNECY CS 1

Demande de BREUILLET FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Au vu du motif invoqué (deux rencontres à la même heure sur le même terrain), la Commission inverse la rencontre en application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Vétérans. La rencontre se déroulera à MENNECY.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 20 SEPTEMBRE 2026

D1

Match n° 56141112 * ST GERMAIN SAINTRY 1 / BALLAINVILLIERS AS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D2/A

Match n° 56141199 * PLATEAU DE SACLAY ES 1 / DRAVEIL FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de PLATEAU DE SACLAY ES.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

D3/A

Match n° 56141379 * COURCOURONNES FC 1 / MNVDB FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 septembre 2026.



Match n° 56141381 * ANTILLAIS DE VIGNEUX 1 / LONGJUMEAU FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 septembre 2026.

D3/B

Match n° 56141468 * PORT. RIS ORANGIS 1 / BONDOUFLE AMC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72h du 20 septembre 2026 à jouer à une date ultérieure

BOUSSY-QUINCY FC 1 / VILLABE ETS 1 * D3/C

TI 72h du 20 septembre 2026 à jouer le 11 octobre 2026

BOISSY FC 91 1 * SO VERTOIS 1 * D3/A

Matches à jouer le 11 octobre 2026

ORSAY BURES FC 1 / BRUNOY FC 2 * D3/A remis du 20 septembre 2026

SACLAS MEREVILLE US 3 / FONTENAY VICOMTE FR 2 * D4/B remis du 20 septembre 2026

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 20 SEPTEMBRE 2026

Poule C

Match n° 79281749 * LES VIEUX DU FOOT 4 / COUDRAYSIEN FC 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 septembre 2026.

Poule F

Match n° 79509039 * JEUNESSE ETAMPOISE 4 / ITTEVILLE ASF 4

Courriel d'ITTEVILLE ASF.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 29 septembre 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 20 septembre 2026 à jouer à une date ultérieure

VILLABE ETS 4 / EVRY FC 4 * Poule B



TI 72h du 20 septembre 2026 à jouer le 11 octobre 2026

MORANGIS CHILLY FC 5 / PORT. STMICHEL 4 * Poule F

TI FMI du 20 septembre 2026 à jouer à une date ultérieure

TOURNELLES CONCY 4 / MNVDB FC 5 * Poule E

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MOLIERES US 4 / TOURNELLES CONCY 4 du 1^{er} novembre 2026

Accord de la Commission pour jouer le 11 octobre 2026.

+55 ANS

FMI NON PARVENUE DU 20 SEPTEMBRE 2026

Poule C

Match n° 79285087 * AIR FRANCE PARIS AS 6 / OLLAINVILLE AS 6

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 septembre 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 20 septembre 2026 à jouer à une date ultérieure

VILLABE ETS 6 / RIS ORANGIS US 6 * Poule A. Courriel de RIS ORANGIS US.

VILLABE ETS 7 / PORT. RIS ORANGIS 6 * Poule C

Match n° 79512209 du 5 octobre 2026

ST VRAIN FC 6 / JANVILLE LARDY ASL 6 * Poule B

Demande de ST VRAIN FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à LARDY au stade Intercot Panserot 2 (terrain synthétique).

Le match retour (n° 79512266) se déroulera le 30 mai 2027 à ST VRAIN.